

Honoraires :

Nous prenons en charge toutes les démarches à des tarifs très avantageux !

Grille tarifaire - Ventes immobilières classiques (ancien & neuf, maison, appartement, garage)

Frais d'agence :

*Pour les propriétés jusqu'à 100 000€ : forfait de 3,5% toutes taxes comprises (TTC)

*Pour les propriétés entre 100 001€ et 200 000€ : forfait de 3% TTC

*Pour les propriétés entre 200 001€ et 300 000€ : forfait de 2,5% TTC

*Pour les propriétés entre 300 001€ et 400 000€ : forfait de 2% TTC

*Pour les propriétés dépassant 400 001€ : forfait de 8 000€ TTC

Grille tarifaire - Transactions foncières (terrain avec division préalable)

Frais d'agence : forfait de 5 000€ TTC

Grille tarifaire - Transactions foncières (terrain avec permis d'aménager)

Frais d'agence : taux de 5%.

Le client est informé que :

Les frais d'agence sont à la charge du vendeur, sauf disposition contraire.

Les tarifs sont des prix maximums toutes taxes comprises (TTC).

En cas de pourcentage, le taux s'applique sur la base du prix de mise en vente du bien.

Le barème appliqué par notre agence, représentée par ses agents commerciaux, ne peut en aucun cas être dépassé*

Il est à noter que dans le cadre d'une délégation de mandat consentie par un autre professionnel de l'immobilier ou de la vente en l'état futur d'achèvement (VEFA), le barème applicable demeure celui de l'agence détenant le mandat ou celui du promoteur.

Sauf mention contraire dans nos annonces (rubrique "À la Vente"), les frais d'agence sont inclus dans le prix affiché du bien, et sont à la charge du vendeur. En cas de mandat de vente conclu avec des frais à la charge de l'acquéreur, cette information sera spécifiée dans la section Caractéristiques de l'annonce, avec la mention "Honoraires Charge Acquéreur" et le montant correspondant (TTC).